

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01231  
Numéro SIREN : 830 167 540  
Nom ou dénomination : 2FVB

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/011931

Désignation de l'entreprise : 2 FVB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 39 QUAI CHARLES DE GAULLE		83150 BANDOL	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 8 3 0 1 6 7 5 4 0 0 0 0 1 2			Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
STOCKS *	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE
CREANCES	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>
DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail	85 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks	CR
			(3) Part à plus d'un an

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quatre

Désignation de l'entreprise : 2 FVB

Néant  \*

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .5...0.0.0. ...)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	247 859	211 933
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(32 842)	35 927
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	220 517	253 359
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	479 123	482 730
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	438 602	374 160
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 278	75 286
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 177	34 386
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		4 829
Compte régul.	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 024 180	971 391
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 244 697	1 224 751
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	685 168	971 391
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	16 775		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise . 2 FVB		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 053 506	FB	563	FC	1 054 069	939 143	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG		FH		FI	17
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		1 053 506	FK	563	FL	1 054 069	939 160
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO		29 215	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 600		
	Autres produits (1) (11)					FQ		19	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 055 669	968 394
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	693 725	708 180	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(23 779)	(124 915)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	5 761	8 008	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(684)	(4 150)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	199 515	167 983	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 992	3 232	
	Salaires et traitements*					FY	130 569	98 107	
	Charges sociales (10)					FZ	40 580	28 331	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	35 051	41 569
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	590	1 162	
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 086 320	927 507
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(30 651)	40 887	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 048	3 956	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	5 048	3 956	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(5 048)	(3 956)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(35 699)	36 931	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

4

## COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		2 FVB		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 857		39	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			19 442	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	2 857		19 480	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			3 553	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			15 418	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH			18 971	
<b>- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	2 857		509	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			1 513	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 058 526		987 874	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 091 368		951 947	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	(32 842)		35 927	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	4 292		6 057
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 600			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	487		479		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6	obligatoires A9					
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		Exercice N-1		
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SOUMIS					2 857	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N		Exercice N-1		
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2 FVB				Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	375 337	KE	86 200	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP	60 099	KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	42 492	KT	1 609	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	64 758	KW	34 472	
		Matériel de transport *		KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	47 712	LC	16 625	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	215 060	LO	52 706	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M			
	Autres participations		8U		8V			
	Autres titres immobilisés		IP		IR			
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	5 000	IU	642		
	TOTAL IV		LQ	5 000	LR	642		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	595 397	ØH	139 548		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		1		2		4		
						Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	461 537	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		
	Inst gales, agenets et am. des constructions		IS	MG		MH	60 099	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	44 101	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenets, aménagements divers		IU	MM		MN	99 230
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	64 337
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		
	Avances et acomptes			NC		ND		
	TOTAL III		IY	NG		NH	267 767	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		
	Autres participations		IO	ØX		ØY		
	Autres titres immobilisés		II	2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	5 642	
	TOTAL IV		I3	NJ		NK	5 642	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK		ØL	734 946		
						ØM	734 946	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : [3 1 1 2 2 0 2 2]

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2 FVB

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 .

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées»

## CADRE B

## DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2 FVB

Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 256	PF	688	PG		PH	1 944
<b>TOTAL I</b>		<b>RK</b>	<b>1 256</b>	<b>RM</b>	<b>688</b>	<b>RN</b>		<b>RO</b>	<b>1 944</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV	13 909	PW	5 981	PX		PY	19 890
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	12 372	QA	5 345	QB		QC	17 716
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	34 593	QE	11 594	QF		QG	46 186
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18 432	QM	11 444	QN		QO	29 876
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		<b>QU</b>	<b>79 306</b>	<b>QV</b>	<b>34 363</b>	<b>QW</b>		<b>QX</b>	<b>113 668</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>		<b>QN</b>	<b>80 561</b>	<b>QP</b>	<b>35 051</b>	<b>QQ</b>		<b>QR</b>	<b>115 612</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	<b>RW</b>	<b>RX</b>	<b>RY</b>	<b>RZ</b>	<b>SB</b>	<b>SC</b>	<b>SD</b>				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am, divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL II</b>	<b>X2</b>	<b>X3</b>	<b>X4</b>	<b>X5</b>	<b>X6</b>	<b>X7</b>	<b>X8</b>				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
<b>TOTAL III</b>											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventile (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventile (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventile (NW - NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise 2 FVB

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE \***

DGFIP N° 2057 2023

 Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

 Désignation de l'entreprise : 2 FVB

 Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	5 642	UV	5 642	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	13 813		13 813						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 861		15 861					
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8 365		8 365						
	Charges constatées d'avance	VS	4 866		4 866						
	<b>TOTAUX</b>		VT	48 548	VU	48 548	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	43 824		34 764		9 060				
	à plus de 1 an à l'origine	VH	435 298		105 346		314 348		15 604		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	65 278		65 278						
Personnel et comptes rattachés		8C	8 926		8 926						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 864		9 864						
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	21 721		21 721						
publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	666		666						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	438 602		438 602						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>		VY	1 024 180	VZ	685 168		323 408		15 604		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	100 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	120 382	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quarta

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 2 FVB		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :								
				3	1	1	2	2	0	2	2	
<b>I RÉINTEGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.I.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)								
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW					
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												
								<b>TOTAL I</b>				
<b>II DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *												
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*											
	Majoration d'amortissement *											
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)		PA			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)		1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		Z1					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												
								<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI						
				déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>						XN						

Capit. Quatrième



Désignation de l'entreprise <u>2 FVB</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	32 842
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	32 842
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 826
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
<b>Charges à payer</b>			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**11** **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>2 FVB</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OC</b>		<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserves légales	<b>ZB</b>						
							- Autres réserves	<b>ZD</b>	35 927				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	<b>OD</b>	35 927		Dividendes			<b>ZE</b>					
	Prélèvements sur les réserves	<b>OE</b>			Autres répartitions			<b>ZF</b>					
	<b>TOTAL I</b>	<b>OF</b>	35 927		Report à nouveau			<b>ZG</b>					
(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)										<b>TOTAL II</b>	<b>ZH</b>	35 927	
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N		Exercice N-1	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		<b>J7</b>				<b>YQ</b>						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						<b>YR</b>						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						<b>YS</b>						
<b>EXTERNES</b>	- Sous-traitance						<b>YT</b>						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		<b>J8</b>	63 019			<b>XQ</b>	63 019		57 883			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						<b>YU</b>						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						<b>SS</b>	15 573		15 587			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						<b>YV</b>	18 692					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		<b>ES</b>				<b>ST</b>	102 231		94 514			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						<b>ZJ</b>	199 515		167 983			
<b>TAXES</b>	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						<b>YW</b>	1 347		1 615			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		<b>ZS</b>				<b>9Z</b>	3 645		1 617			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						<b>YX</b>	4 992		3 232			
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						<b>YY</b>	210 701		187 832			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						<b>YZ</b>	150 687		62 823			
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*						<b>OB</b>	134 834					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						<b>OS</b>						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						<b>ZK</b>		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *		<b>XP</b>					- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann III au C G I)		Si oui cocher 1 Sinon 0	<b>ZR</b> 0		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						<b>RG</b>							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						<b>RH</b>							
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		<b>JA</b>		Plus-values à 15 %	<b>JK</b>		Plus-values à 0 %	<b>JL</b>				
					Plus-values à 19 %	<b>JM</b>		Imputations	<b>JC</b>				
	Groupe : résultat d'ensemble.		<b>JD</b>		Plus-values à 15 %	<b>JN</b>		Plus-values à 0 %	<b>JO</b>				
					Plus-values à 19 %	<b>JP</b>		Imputations	<b>JF</b>				
Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		<b>JH</b>		N° SIRET de la société mère du groupe		<b>JJ</b>							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 2 FVB

Néant 

## A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A		plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑦)					
CADRE B		plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)	(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C		autres plus-value taxable à 19 %					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT



Désignation de l'entreprise : 2 FVB

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

formulaire obligatoire  
(article 37A du code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise 2 FVB Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

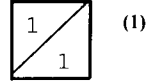
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2 FVB			Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois
				1 2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>				
Effectif moyen du personnel *			YP	5
dont apprentis			YF	
dont handicapés			YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>				
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			OA	1 054 069
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			OT	
<b>TOTAL 1</b>			OX	1 054 069
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			OE	
Subventions d'exploitation reçues			OF	
Variation positive des stocks			OD	24 463
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI	1 600
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			XT	2 857
<b>TOTAL 2</b>			OM	28 920
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>				
Achats			ON	719 896
Variation négative des stocks			OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			OR	112 179
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS	7 062
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			OW	590
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			OY	
<b>TOTAL 3</b>			OJ	839 727
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>				
Calcul de la valeur ajoutée			OG	(total 1 + total 2 - total 3) 243 261
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).			SA	243 261
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 054 069	Effectifs au sens de la CVAE *
		EY		0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ
				31/12/2022
Date de cessation			HR	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



N° de dépôt  
[ ]

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE [ 3 1 1 2 2 0 2 2 ] N° SIRET [ 8 3 0 1 6 7 5 4 0 0 0 0 1 2 ]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [ 2 FVB ]

ADRESSE (voie) [ 39 QUAI CHARLES DE GAULLE CHEZ L' INSOLENT ]

CODE POSTAL [ 83150 ] VILLE [ BANDOL ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 [ 1 ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 [ 5 ]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 [ 2 ] Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 [ 4 9 5 ]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ MALEK ] Prénom(s) [ Franklin ]

Nom marital [ ] % de détention [ 50.00 ] Nb de parts ou actions [ 250 ]

Naissance : Date [ 140376 ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ 408 ] Voie [ CHEMIN DE LA COLLINE ]

Code postal [ 83110 ] Commune [ SANARY SUR MER ] Pays [ ]

Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ TESTANIERE ] Prénom(s) [ Florent ]

Nom marital [ ] % de détention [ 49.00 ] Nb de parts ou actions [ 245 ]

Naissance : Date [ 280182 ] N° Département [ 84 ] Commune [ APT ] Pays [ ]

Adresse : N° [ 408 ] Voie [ CHEMIN DE LA COLLINE ]

Code postal [ 83110 ] Commune [ SANARY SUR MER ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE  P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

Copie Quadra

2 FVB

39 QUAI CHARLES DE GAULLE  
CHEZ L'INSOLENTE  
83150 BANDOL

**ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

**SEC LEBON INTELEC**

*1155 Avenue Dei Reganeu*

*Le Pergolèse*

*83150 BANDOL*

*04 94 22 06 25*

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 244 697.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 054 069.09 Euros et dégagant un déficit de 32 842.28- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Néant

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :  
Néant

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

Néant

## - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	375 337		86 200
Installations générales agencements aménagements des constructions	60 099		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 492		1 609
Installations générales agencements aménagements divers	64 758		34 472
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	47 712		16 625
TOTAL	215 060		52 706
Prêts, autres immobilisations financières	5 000		642
TOTAL	5 000		642
TOTAL GENERAL	595 397		139 548

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			461 537	461 537
Installations générales agencements aménagements constr.			60 099	60 099
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			44 101	44 101
Installations générales agencements aménagements divers			99 230	99 230
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			64 337	64 337
TOTAL			267 767	267 767
Prêts, autres immobilisations financières			5 642	5 642
TOTAL			5 642	5 642
TOTAL GENERAL			734 946	734 946

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 256	688		1 944
Installations générales agencements aménagements constr.	13 909	5 981		19 890
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 372	5 345		17 716
Installations générales agencements aménagements divers	34 593	11 594		46 186
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 432	11 444		29 876
TOTAL	79 306	34 363		113 668
TOTAL GENERAL	80 561	35 051		115 612

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	688				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	5 981				
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 345				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 594				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 444				
TOTAL	34 363				
TOTAL GENERAL	35 051				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Etat des provisions

### Etat des échéances des créances et des dettes

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 642	5 642	
Autres créances clients	13 813	13 813	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 861	15 861	
Débiteurs divers	8 365	8 365	
Charges constatées d'avance	4 866	4 866	
<b>TOTAL</b>	<b>48 548</b>	<b>48 548</b>	

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	43 824	34 764	9 060	
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	435 298	105 346	314 348	15 604
Fournisseurs et comptes rattachés	65 278	65 278		
Personnel et comptes rattachés	8 926	8 926		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 864	9 864		
Taxe sur la valeur ajoutée	21 721	21 721		
Autres impôts taxes et assimilés	666	666		
Groupe et associés	438 602	438 602		
<b>TOTAL</b>	<b>1 024 180</b>	<b>685 168</b>	<b>323 408</b>	<b>15 604</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	100 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	120 382			

**2 FVB**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 39 quai Charles de Gaulle**  
**83150 BANDOL**  
**RCS TOULON 830 167 540**

---

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES**  
**COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 A**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30**  
**JUIN 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Je débute ce rapport en vous indiquant l'exercice 2022 a été marqué par l'augmentation de notre chiffre d'affaires.

Pour situer l'activité de notre société au cours de l'exercice écoulé, je vous précise au début de ce rapport que le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 054 069 euros contre 939 160 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation + 12.24%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 055 669 euros contre 968 394 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 9.01%.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 086 320 euros contre 927 507 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 17.12%.

Le résultat d'exploitation ressort à - 30 651 euros contre + 40 887 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de - 5 048 euros contre - 3 956 euros, le résultat courant avant impôt ressort à - 35 699 euros contre + 36 931 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de + 2 857 euros contre + 509 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 0 euros contre 1 513 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par une perte de - 32 842 euros contre un

fm

bénéfice de + 35 927 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31/12/2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 244 697 euros contre 1 224 751 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de + 1.63%.

#### **EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

#### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Le chiffre d'affaires de la société devrait se stabiliser en 2023.

#### **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Conformément à la loi et à nos statuts, je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 32 842 euros.

##### **Origine**

Résultat de l'exercice - 32 842 euros

##### **Autres réserves**

Autres réserves, soit - 32 842 euros

**TOTAUX - 32 842 euros -32 842 euros**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

#### **CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous présentons dans notre rapport spécial les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de commerce conclue au cours de l'exercice écoulé.

#### **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Sans objet

#### **DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS**

Enfin, afin de répondre aux obligations légales, vous trouverez ci-après la décomposition au 31/12/2022, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance :

Article D 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 à 122 jours	Plus de 122 jours	Total (0 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	29 090	24 842	973	6 339	4 034	65 278
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	3.33%	2.84%	0.11%	0.72%	0.46%	7.46%

Article D 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :


	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)
Montant total des factures concernées TTC	0	13 813	0	0	0	13 813
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0	1.31%	0%	0%	0%	1.31%

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à BANDOL, le 30 juin 2023

Le Président



**2 FVB**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 39 quai Charles de Gaulle**  
**83150 BANDOL**  
**RCS TOULON 830 167 540**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU**

**30 JUIN 2023**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à – 32 842 euros de la manière suivante :

**Origine**

Résultat de l'exercice - 32 842 euros

**Autres réserves**

Autres réserves, soit - 32 842 euros

**TOTAUX - 32 842 euros - 32 842 euros**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

